Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260128-2026_005-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 21 janvier 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-005

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, MOREAU Alain, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LUBERT Jean-Luc, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, DEGRES Lauriane, LE PENUIZIC Jean-Marc, MORICE Romain, BLANCHO Elodie, DANILO Michel,

ABSENTS : NOGUET Hervé, pouvoir donné à LE COINTE Patrick
DEGANE Katty
JOUHIER Xavier
QUELLARD Maeva

SECRETAIRE : SEURET Sylvain

Objet : URBANISME – Cession de parcelle et déclassement du domaine communal

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 28 janvier 2026

En vue de la création d'un commerce, Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité pour la cession d'une portion de la parcelle YO 44, (voir plan en annexe 2.2), située place des jardins à Péaule.

Vu l'avis du Domaine du 26 novembre 2025, *(qui évalue pour 65 € du m2 la parcelle à l'arrondi de 1200 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10 %)*

Considérant que cette portion de parcelle ne présente pas d'intérêt majeur pour la collectivité, mais un « délaissé de voirie », un déclassement de fait est constaté (CE, 27 septembre 1989, Moussion, n° 70653).

Considérant, lors des échanges en questions diverses au conseil municipal du 03 novembre 2025, l'avis favorable sur la cession de parcelle, estimée à 19 m², à la société SALM56, représentée par Samuel Le Menach domiciliée au 39 Trévelo à Péaule et propriétaire de la parcelle voisine.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal a délibéré par 19 voix pour :

- **AUTORISER** Monsieur le maire à procéder à la cession au profit de la société SALM56, représentée par Samuel Le Menach domiciliée au 39 Trévelo à Péaule, d'une partie de la parcelle YO 44 d'une contenance estimée de 19 m², moyennant le prix de 1235 € forfaitaire,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260128-2026_005-DE

- **DONNER** tout pouvoir au maire pour signer l'acte notarié correspondant et tous les documents qui s'y rapportent dès lors qu'un permis de construire sur cette parcelle, en vue de la réalisation d'un commerce, a été déposé, accordé et purgé de tout recours,

- **CHARGER** l'office notarial BEAULANDE, SAUVE-LANCEDIC et COYAC-JOUANNIC, notaires associés de la rédaction des actes notariés de rédiger l'acte,

- **DECIDER** que les frais afférents à la régulation de ce projet seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PLAUAY
56 (Morbihan)